

**Revalorisation
AC 84-16 ENAC**

26 septembre 2022

AGENTS CONTRACTUELS ENAC : REVALORISATION + 3,5 %

Depuis le 1^{er} juillet 2022 la valeur du point d'indice de la Fonction publique a été revalorisée de 3,5% pour l'ensemble des agents publics rémunérés sur la base d'un indice.

A l'ENAC, les agents contractuels rémunérés en référence à un indice ont bénéficié de cette mesure sur la paie de juillet.

Pour les agents contractuels rémunérés au « forfait » (rémunération globale sans part indiciaire), FO a obtenu qu'ils bénéficient de cette augmentation. Celle-ci sera mise en œuvre à compter d'octobre de manière rétroactive.

Pour FO qui veille à l'équité entre tous les personnels, cette mesure est une avancée importante pour les agents contractuels de l'ENAC.

Votre représentant FO : Jean-Christophe Castaing
Jean-christophe.castaing@enac.fr



**Du 1^{er} au 8 Décembre 2022
ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**

